

16^e édition

Organisateur : **Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ayze**
Adresse : **191, Avenue du Môle, 74130 AYZE**

Ce document vous permet de vous inscrire au **vide-grenier du 20 mai 2018 à la ZAE des Lacs à Ayze**
Si vous êtes un particulier, remplissez la 1^{ere} partie du document (personne physique), si vous êtes un professionnel ou une association, remplissez la 2^e partie (personne morale) et **n'oubliez pas de signer**

Tout formulaire incomplet nécessitera une attente supplémentaire pour le placement
Vous ne recevrez un accusé de réception de cette inscription que si vous renseignez lisiblement une adresse mail dans la zone prévue à cet effet ci-dessous

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS - PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à (ville) : Département :
Adresse :
CP : Ville :
E-mail pour accusé inscription :
Titulaire de la pièce d'identité n°
Type de pièce d'identité
 Carte d'identité Permis de conduire Passeport Autre :
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

de ne pas être commerçant(e)
de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature obligatoire

Ci-joint mon règlement de€ pour l'emplacement d'une longueur de mètres
(rappel : 4 € le mètre)

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS - PERSONNE MORALE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Représentant la société / association (raison sociale) :
N° au registre du commerce / des métiers : de
Dont le siège est au (adresse) :
Ayant la fonction de
Adresse du représentant :
CP : Ville :
E-mail pour accusé inscription :
Titulaire de la pièce d'identité n°
Type de pièce d'identité
 Carte d'identité Permis de conduire Passeport Autre :
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature obligatoire

Ci-joint mon règlement de€ pour l'emplacement d'une longueur de mètres
(rappel : 4 € le mètre)

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation